



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : MISE A DISPOSITION DE LA SOCIETE  
"EVANCIA SAS" DES LOCAUX SIS 55 AVENUE  
DE LA REPUBLIQUE**

**DÉCISION N° DM-22-202  
EN DATE DU 31 MAI 2022**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code général de la propriété des personnes publiques ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020, donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-22-177 en date du 19 avril 2022, portant délégation de fonction à Monsieur Éric BENSOUSSAN, adjoint au Maire, délégué à l'administration générale ;

**CONSIDÉRANT** l'accord entre la ville et la société « Evancia SAS » sise 60 avenue de l'Europe à BOIS-COLOMBES (92270), de renouveler la convention d'occupation du domaine public des locaux sis 55, avenue de la République à Vincennes, propriétés de la commune afin de poursuivre leur activité « d'accueil petite enfance » ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec la société « Evancia SAS » sise, 60 avenue de l'Europe à BOIS-COLOMBES (92270), représentée par son gérant Monsieur Xavier OUVARD, le renouvellement de la convention d'occupation des locaux sis 55, avenue de la République à Vincennes à compter du 21 mars 2021. Le montant de la redevance trimestrielle est fixé à 17 000 € hors taxes et hors charges.

**D'INSCRIRE** cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

L'Adjoint au maire chargé de l'administration  
générale, de la sécurité publique et des affaires  
patriotiques,

**Signé**

**Eric BENSOUSSAN**

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20220531-lmc1H9650H1-AR Date de réception en Préfecture : 31/05/2022 Date de Publication : 31/05/2022
---